

Nos services

pour profiter pleinement de vos appareils

Satisfait ou remboursé

Jusqu'au 31 janvier 2026

Cette année pour vos achats de fin d'année, vous avez le droit à l'erreur ! Pour tous vos achats effectués entre le 31 octobre et le 26 décembre 2025 chez notre partenaire Auchan, le délai de retour est prolongé jusqu'au 31 janvier 2026

Plus jamais de déçu ! Ici, c'est satisfait ou remboursé !

Vous pouvez rendre votre produit et demander un remboursement directement sur votre compte [Auchan.fr](https://www.auchan.fr)

Retour également gratuit en magasin Boulanger

Rapportez votre produit dans le magasin Boulanger de votre choix, avec son emballage et ses accessoires.